

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 777

présenté par
M. Cinieri et M. Foulon

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vient abroger la loi dite « Cherpion » qui a introduit le DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) pour les jeunes âgés d'au moins quinze ans.

Pourtant ce dispositif répondait à une vraie demande de diversification des parcours à partir de la quatrième : pour tous, un tronc commun composé des fondamentaux et des langues vivantes. Pendant une partie de la semaine, en fonction des profils et des choix des élèves, la possibilité pour certains d'approfondir les disciplines académiques classiques, et pour d'autre d'être initiés au monde professionnel.

Ce dispositif ne semblait pourtant pas tant choquer le Premier ministre Jean-Marc Ayrault qui répondait dans une interview parue dans le Parisien, le 30 octobre dernier alors qu'on lui demandait si pour les enfants entre quatorze et seize ans qui sont en situation d'échec, il ne fallait pas avancer l'âge du travail en alternance, de l'apprentissage et mieux adapter les filières : « Pourquoi pas ? Il faut plus de fluidité entre l'éducation nationale et l'entreprise. Ce n'est pas un sujet tabou. Il faut que dès l'école primaire, en CP, on puisse aller voir les entreprises, recevoir un ouvrier qui a appris un métier formidable et qui a envie de transmettre sa passion. »

Cette suppression sèche d'un dispositif pourtant pensé en réponse à des situations particulières est le résultat d'une vision idéologique d'un collège unique et monolithique.